



**Invitation à l'Assemblée générale ordinaire
de Bobst Group SA**

qui se tiendra

le mercredi 7 mai 2008, à 17 h 00 au Théâtre de Beaulieu, à Lausanne
(ouverture du bureau de contrôle et des portes à 16 h 00)

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2007

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, ainsi que les comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2007.

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2007

Le bénéfice disponible est le suivant :	CHF
Report de l'exercice précédent	99'823'040.27
Bénéfice de l'exercice	255'744'980.55

Le Conseil propose la répartition suivante :

Dividende CHF 3.50 (brut) par action	69'261'118.50
Solde reporté à nouveau	286'306'902.32

4. Réduction du capital-actions

Le Conseil d'administration propose :

- de réduire le capital-actions de la société d'un montant de CHF 1'978'889.-- en le faisant passer de CHF 19'788'891.-- à CHF 17'810'002.-- ;

- de détruire 1'978'889 actions nominatives à prélever, soit sur celles acquises du fait de l'exercice d'options put qui seront distribuées aux actionnaires par la société (ou de toute autre manière), soit sur les actions propres que la société détient aujourd'hui déjà ;

- de constater, sur la base du rapport de révision établi par Ernst & Young SA conformément à l'article 732 al. 2 du Code suisse des obligations que les prétentions des créanciers de la société sont entièrement couvertes après la réduction du capital-actions susmentionnée ;

- de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Le capital-actions est de dix-sept millions huit cent dix mille et deux francs (CHF 17'810'002.--), divisé en dix-sept millions huit cent dix mille et deux (17'810'002) actions nominatives d'une valeur nominale d'un franc suisse (CHF 1.--) chacune.

Les actions sont entièrement libérées. »

5. Modifications des statuts

Le Conseil d'administration propose de modifier l'article 17, alinéa 3 des statuts comme suit (complément en italique) :

« Aucune décision ne peut être prise sur les objets qui n'ont pas été portés ainsi à l'ordre du jour, à l'exception des propositions de convoquer une Assemblée générale extraordinaire, d'instituer un contrôle spécial *ou d'élire un organe de révision* ».

6. Elections au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Réélection de M. Thierry de Kalbermatten pour une durée de trois ans

Réélection de M. Luc Bonnard pour une durée de trois ans

Réélection de M. Christian Engel pour une durée de trois ans

7. Election de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose l'élection d'Ernst & Young SA comme organe de révision pour l'année 2008.

Explications des propositions du Conseil d'administration :

Point 4 de l'ordre du jour : Réduction du capital-actions

Le 5 décembre 2007, Bobst Group SA a annoncé son intention de racheter en vue d'annulation des actions propres correspondant à dix pour cent de son capital-actions. L'objectif est de distribuer environ CHF 250 millions aux actionnaires en 2008, dividende non compris.

Pour réaliser le rachat d'actions, Bobst Group SA envisage de distribuer des options put à chaque actionnaire. Les options put seront transmissibles. Il est prévu de demander la cotation de ces titres au SWX Swiss Exchange.

Les conditions exactes des options put seront communiquées ultérieurement, vraisemblablement dans le courant du mois de juin 2008. Les actions qui seront annulées dans le cadre de la réduction de capital que le Conseil d'administration propose de réaliser seront soit les actions qui auront été acquises du fait de l'exercice des options put, soit des actions propres que Bobst Group SA détient aujourd'hui déjà. Bobst Group SA entend faire en sorte que la part d'actions propres qu'elle détient aujourd'hui, qui représente huit pour cent du nombre total des actions émises, reste essentiellement inchangée après l'exécution de la réduction de capital proposée par le Conseil d'administration. La participation de Bobst Group SA dans son propre capital pourrait cependant être réduite si l'ensemble des options put distribuées aux actionnaires n'était pas exercé.

Le rapport de révision spécial prescrit par l'article 732 du Code suisse des obligations a été établi. Il confirme que les créances sont entièrement couvertes par le capital-actions réduit.

Le Conseil d'administration requerra l'inscription de la modification du capital-actions auprès du registre du commerce à la fin du délai d'appel aux créanciers prévu par l'article 734 du Code suisse des obligations.

Point 5 de l'ordre du jour : Modifications des statuts

La proposition de modification de l'article 17 alinéa 3 des statuts est obligatoire afin d'être en conformité avec les nouvelles dispositions du Code suisse des obligations (article 700, alinéa 3), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Point 6 de l'ordre du jour : Elections au Conseil d'administration

Réélection de M. Thierry de Kalbermatten pour une durée de trois ans

M. de Kalbermatten est de nationalité suisse. De 1980 à 1982, il a travaillé à l'UBS à Lausanne et à Zurich. Dès 1986, il occupa la fonction de Responsable Marketing chez Bobst Group Inc, à Roseland aux Etats-Unis. De 1990 à 1994, il était responsable du Département Logistique chez Bobst SA. De 1994 à 2005, il a été membre du Comité de direction de Bobst Group SA. Depuis 2003, il est vice-président du Conseil d'administration de Bobst Group SA.

Réélection de M. Luc Bonnard pour une durée de trois ans

M. Bonnard est de nationalité suisse. Depuis 1973, il occupe différentes fonctions de direction auprès de Schindler Group. En 1991, il était membre de la délégation du Conseil d'administration de Schindler Holding Ltd. Depuis 1996, il est vice-président du Conseil d'administration de Schindler Holding Ltd. Depuis 1987 il est membre du Conseil d'administration de Bobst Group SA (jusqu'en 2001 il était membre du Conseil d'administration de Bobst SA avant la création de la holding Bobst Group SA).

Réélection de M. Christian Engel pour une durée de trois ans

M. Engel est de nationalité allemande. En 1995, il était directeur de BHS Corrugated. Depuis 2000, il est Président du Comité de direction de BHS Corrugated. Depuis 2001, il est membre du Conseil d'administration de Bobst Group SA.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2007, contenant les comptes annuels de la Société et du Groupe et le rapport annuel, ainsi que les rapports de l'Organe de révision sont, sur commande, envoyés à chaque actionnaire inscrit au Registre des actions, à la dernière adresse communiquée à la Société. Ces mêmes documents peuvent être consultés, à partir du 16 avril 2008 au siège de la Société ou sur Internet (www.bobstgroup.com/investors). Chaque actionnaire peut en obtenir un exemplaire sur demande.

Carte d'admission

Les titulaires d'actions nominatives de Bobst Group SA inscrits au Registre des actions recevront une carte d'inscription en même temps que l'invitation à l'Assemblée générale. Les cartes d'admission et les bulletins de vote seront envoyés sur demande à partir du 22 avril 2008.

Représentants

Un actionnaire a la faculté de se faire représenter à l'Assemblée générale en remplissant complètement et en signant le pouvoir figurant sur la carte d'inscription. Un propriétaire d'actions ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par un autre actionnaire inscrit au Registre des actions (article 18 des statuts). L'actionnaire peut également donner procuration à la fiduciaire OFISA, chemin des Charmettes 7, 1002 Lausanne, représentante indépendante (article 689c CO); le pouvoir dûment signé avec les instructions de vote de l'actionnaire doit être envoyé à l'adresse de la fiduciaire.

Lors du contrôle d'entrée, les banques et les autres représentants dépositaires (article 689d CO) doivent communiquer à la Société le nombre d'actions qu'ils représentent.

Droit de vote

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au Registre des actions le 5 mai 2008 peuvent participer à l'Assemblée générale.

En cas d'aliénation d'actions avant l'Assemblée générale, le droit de participer et de voter s'éteint.

BOBST GROUP SA

Le Conseil d'administration

Prilly, le 14 mars 2008

NB : Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à communiquer à :
Bobst Group SA, Registre des actions, case postale, 1001 Lausanne